



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

Subdivision Administrative des Iles du Vent

ARRIVÉE LE

25 NOV. 2015

N°..... / IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°099/2015 DU 12 NOVEMBRE 2015

Autorisant le maire à préparer, négocier et conclure le contrat de bail de location des parcelles L234, R1 et T25 sise Commune de Piraé.

Date de convocation : 05 NOVEMBRE 2015		L'an deux mille quinze, le douze novembre, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.														
Date d'affichage : 05 NOVEMBRE 2015																
Date d'affichage du compte-rendu : 19 NOVEMBRE 2015 25 NOV. 2015																
Date d'affichage de la présente délibération : 25 NOV. 2015																
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td>00</td> </tr> </table>	VOTANTS	30	POUR	30	CONTRE	00	ABSTENTION	00	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>06</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	24	PROCURATION	06
VOTANTS	30															
POUR	30															
CONTRE	00															
ABSTENTION	00															
ELUS EN EXERCICE	33															
PRESENTS	24															
PROCURATION	06															
La délibération est adoptée à l'unanimité																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII		X	Yvette LICHTLE
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Christophe TEAO
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

PROJET DE DELIBERATION N° 099 / 2015 DU 12 NOVEMBRE 2015

Autorisant le maire à préparer, négocier et conclure le contrat de bail de location des parcelles L234, R1 et T25 sises Commune de Pirae.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment son article L 2121-29 et L 2122-22 ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 118/2013 du 11 décembre 2013 autorisant le Maire à prendre, négocier et conclure des conventions le cas échéant pour l'établissement de servitudes de passage de canalisations du réseau hydraulique principal de la Commune de Pirae ;
- VU le projet de bail de location ;
- VU les courriers de Maître James LAU du 13 mars et 23 septembre 2013 demandant la mise en place d'une nouvelle convention entre la Commune de Pirae et les Consorts WALKER ;
- VU l'évaluation de parcelles de France Domaine du 20 octobre 2015 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Considérant que la commune de Pirae, représentée par son Maire, est compétente en matière de distribution d'eau potable en vertu de l'article 43-6° de la loi organique susmentionnée ;

Considérant qu'une partie des ouvrages du réseau hydraulique de la Commune de Pirae se situe sur des propriétés privées ;

Considérant la volonté des propriétaires des terrains privés sur lesquels se situent les ouvrages, de régulariser la situation ;

Considérant la volonté du maire de régulariser les situations de ces ouvrages hydrauliques avec les propriétaires des parcelles privées ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 12.11.15.

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	30
POUR	30
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

- Article 1^{er} :** Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à préparer, négocier et conclure le contrat de bail de location annexé à la présente délibération.
- Article 2 :** La dépense sera imputée au budget annexe de l'eau.
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 4 :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.



Pour le maire absent,

Le Maire
Le 2^{ème} Adjoint,

M. Abel TEMARIU
Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le.....**25 NOV. 2015**..... et publication du**25 NOV. 2015**.....



Edouard FRITCH
Le Maire